

Partenariat Hubert Curien franco-australien

FASIC est le Partenariat Hubert Curien franco-australien. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et Innovation (MESRI), et en Australie par les partenaires de recherche. L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations.

Le Programme PHC FASIC contribuera à amorcer ou renforcer des collaborations de recherche bilatérales, et permettra aux scientifiques d'institutions de recherche françaises et australiennes de se rencontrer et de discuter de futurs projets collaboratifs. Ce programme vise à soutenir l'établissement de réseaux scientifiques entre la France et l'Australie et potentiellement de laboratoires de recherche conjoints.

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations** et la **participation de jeunes chercheurs**.

FASIC Chercheur soutient la mobilité de chercheurs affiliés en France, DOM et COM compris, vers l'Australie

FASIC Doctorants soutient la mobilité des doctorants dans le cadre de collaborations

FASIC Ateliers soutient l'organisation d'ateliers scientifiques bilatéraux pouvant avoir lieu en Australie ou en France, DOM et COM compris.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme.

Critères d'évaluations des projets

L'évaluation portera une attention particulière à:

La qualité du projet scientifique (originalité du sujet de recherche, qualité des équipes, perspectives de développement et transfert de technologie)

La description claire des objectifs et des impacts attendus du projet de recherche ;

La participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants ;

L'intérêt, la complémentarité et le niveau de la coopération ;

Les perspectives de structuration ou de valorisation du projet.

Modalités de fonctionnement

La durée des projets est d'une (1) année.

Le financement doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020** et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Le financement accordé par la France porte uniquement sur **la prise en charge des coûts de mobilité** entre les deux pays du/des chercheurs engagés dans le programme:

FASIC Chercheurs : les mobilités prises en charge sont uniquement pour les chercheurs de l'équipe française vers l'Australie.

FASIC Doctorants : les mobilités sont financées dans les deux sens.

FASIC Ateliers :

1/ Pour un atelier en Australie, le financement concerne les mobilités des chercheurs affiliés en France vers l'Australie.

2/ Pour un atelier en France, le financement couvre les mobilités des chercheurs affiliés en Australie vers la France (DOM et COM compris).

Dépenses éligibles

Le financement accordé par la France porte uniquement sur **la prise en charge des coûts de mobilité** entre les deux pays du/des chercheurs engagés dans le programme :

FASIC Chercheur : Voyage 1600€ maximum et per diem à 157€/jour pour un financement plafonné à 3500€ par dossier.

FASIC Doctorant : Voyage sans per diem pour un financement plafonné à 1600€ maximum par dossier.

FASIC Atelier: 1/Si l'atelier est en Australie : Voyages 1600 € maximum et per diem à 157€/jour pour un financement plafonné à 8000 € par dossier. 2/ Si l'atelier est en France: Voyages 1600 € maximum (900 € pour les territoires français du Pacifique) et per diem à 157€/jour pour un financement plafonné à 8000 € par dossier.

Dans les deux cas, les frais d'organisation de colloque (frais de location d'une salle, de matériel de projection, paiement d'une collation, frais d'interprétariat, frais d'intervenants, impression de documents, etc., à l'exclusion de tout achat de matériel) sont des dépenses éligibles qui peuvent être incluses dans le calcul de la contrepartie financière, mais qui ne sont pas financées par le PHC FASIC.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **15 novembre 2019**

Diffusion des résultats : **29 février 2019**

Début des projets : **21 mars 2020**

[!\[\]\(f60b7a900783ac3fd531bfd9c111be6d_img.jpg\) **Voir le site de l'appel à projet FASIC**](#)



15 novembre 2019